



CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE RÈGLEMENT # 48-06-2021

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 48 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LES GRANDES AFFECTATIONS MIXTE ET RÉSIDENTIELLE ET LES OCCUPATIONS DU SOL INSTITUTIONNELLE ET RÉSIDENTIELLE, DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-ANDRÉ EST

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 48 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 2 mars 2021 ;

Il est proposé par XXXX, appuyé par XXXX et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Modification de la carte PU9A – Les périmètres d'urbanisation – l'occupation du sol

La carte « PU9A – Les périmètres d'urbanisation – l'occupation du sol » est modifiée tel que démontré à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Modification de la carte PU10 – Les grandes affectations du sol

La carte « PU10 – Les grandes affectations du sol » est modifiée tel que démontré à l'annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Marc-Olivier Labelle
Maire

Benoît Grimard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 2 mars 2021
Adoption du projet de règlement : 2 mars 2021
Consultation publique :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :
Avis d'entrée en vigueur :



Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

Projet de règlement numéro 48-04-2020
Modifiant le plan d'urbanisme numéro 48

ANNEXE A



Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

Projet de règlement numéro 48-04-2020
Modifiant le plan d'urbanisme numéro 48

ANNEXE B